

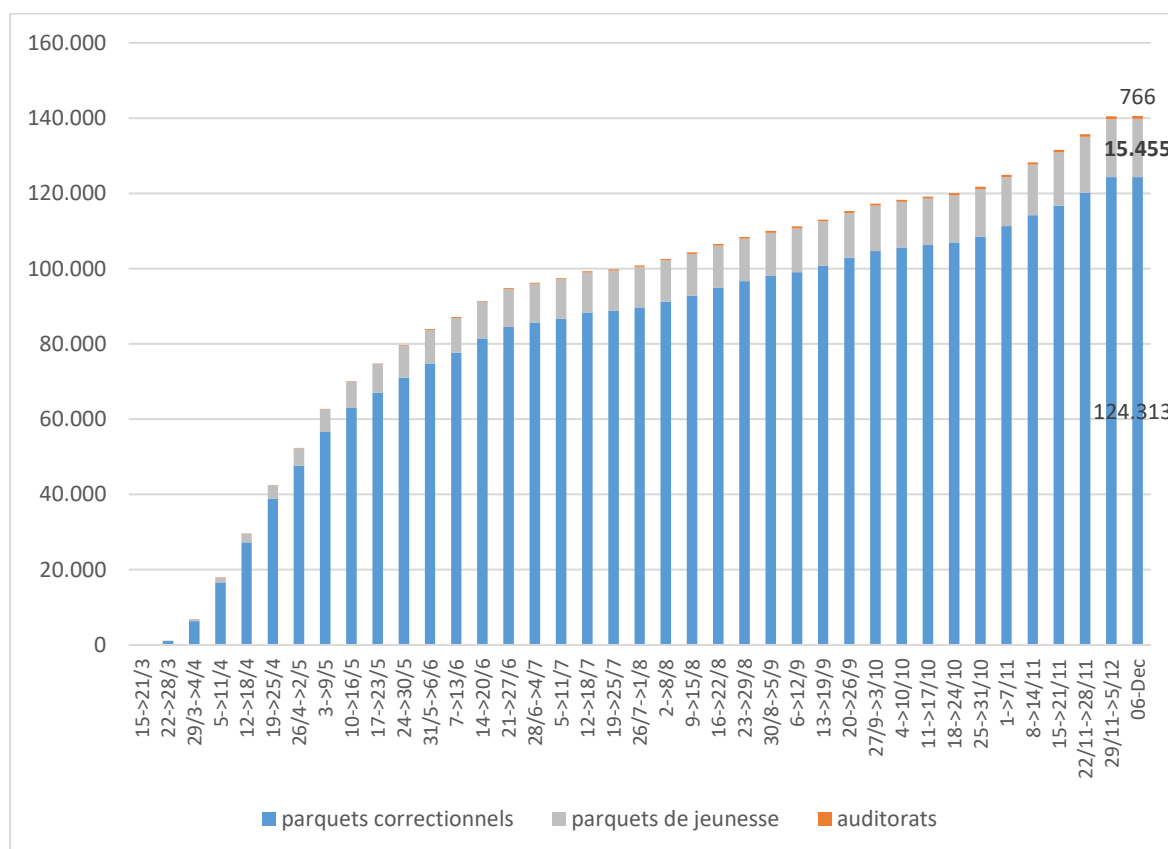
Aperçu du flux d'entrée des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 et de leur traitement judiciaire

Mise à jour du 6 décembre 2020

Jusqu'au 6 décembre inclus, 140.534 dossiers de suspects impliqués dans des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (infractions « corona ») ont été ouverts au niveau des parquets correctionnels (124.313), des parquets de la jeunesse (15.455) et des auditorats du travail (766). Les nombres cumulatifs repris dans le graphique ci-dessous illustrent l'évolution du flux d'entrée à partir du début de la crise du coronavirus jusqu'au 6 décembre inclus.

Graphique 1

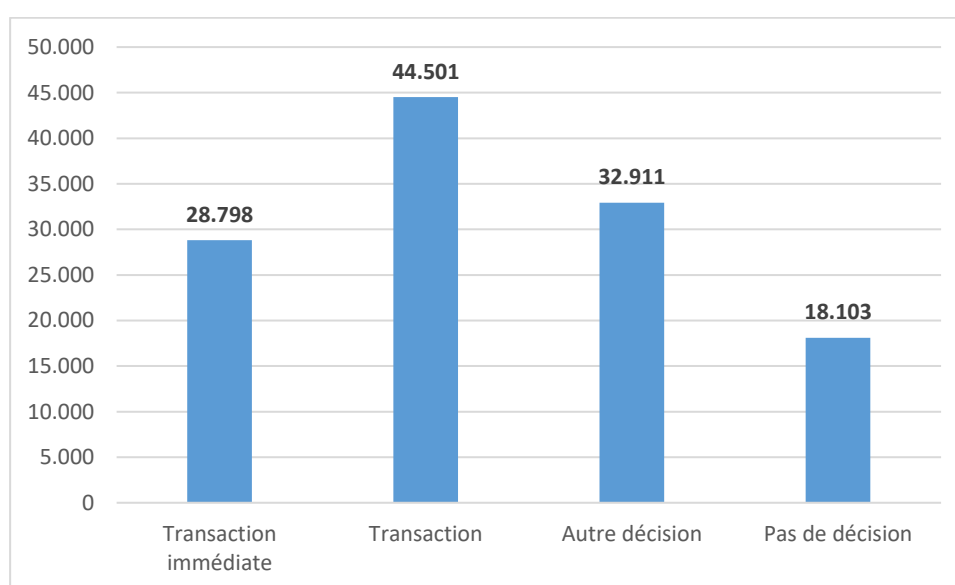
Aperçu cumulatif du nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » par semaine de flux d'entrée au niveau des parquets correctionnels, des parquets de la jeunesse et des auditorats du travail (n)



Sur les 124.313¹ suspects pour lesquels le parquet correctionnel a ouvert un dossier, une proposition de transaction immédiate a été soumise à 28.798 suspects (23%). Le parquet a proposé une transaction à 44.501 suspects (36%). Concrètement, on peut dès lors affirmer qu'une transaction (immédiate) a déjà été proposée à environ 59% des suspects. 32.911 suspects ont fait l'objet d'une autre décision d'orientation. Ces autres décisions d'orientation englobent notamment des citations directes (avec jugement déjà prononcé ou non), des dossiers joints (poursuite du traitement au niveau de l'affaire-mère), des classements sans suite, etc.

Graphique 2

Nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » entrées au parquet correctionnel, qu'ils aient reçu ou non une proposition de transaction (immédiate) (n)



Aux 28.798 suspects ayant reçu une proposition de transaction immédiate doivent encore s'ajouter 7.054 suspects auxquels les services de police ont aussi proposé une transaction immédiate, mais dont les données y afférentes n'ont pas encore été encodées dans l'application MaCH.² On totalise dès lors au moins déjà 35.852 transactions immédiates proposées.

Pour l'instant, le traitement de l'infraction consiste encore en une transaction proposée par le parquet, mais ces dernières semaines, on note à nouveau une augmentation du nombre de transactions immédiates proposées par les services de police. C'est ce qui ressort des constatations tirées à partir de l'application « cross-covid » que la police doit utiliser dans la pratique pour verbaliser des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19³.

¹ On peut également noter 1.052 dossiers correctionnels pour lesquels aucun suspect n'a encore été enregistré pour l'instant. Dans la majorité des cas, il s'agira de dossiers dans le cadre desquels une transaction immédiate a été proposée, mais pour lesquels aucun procès-verbal électronique n'a encore été encodé.

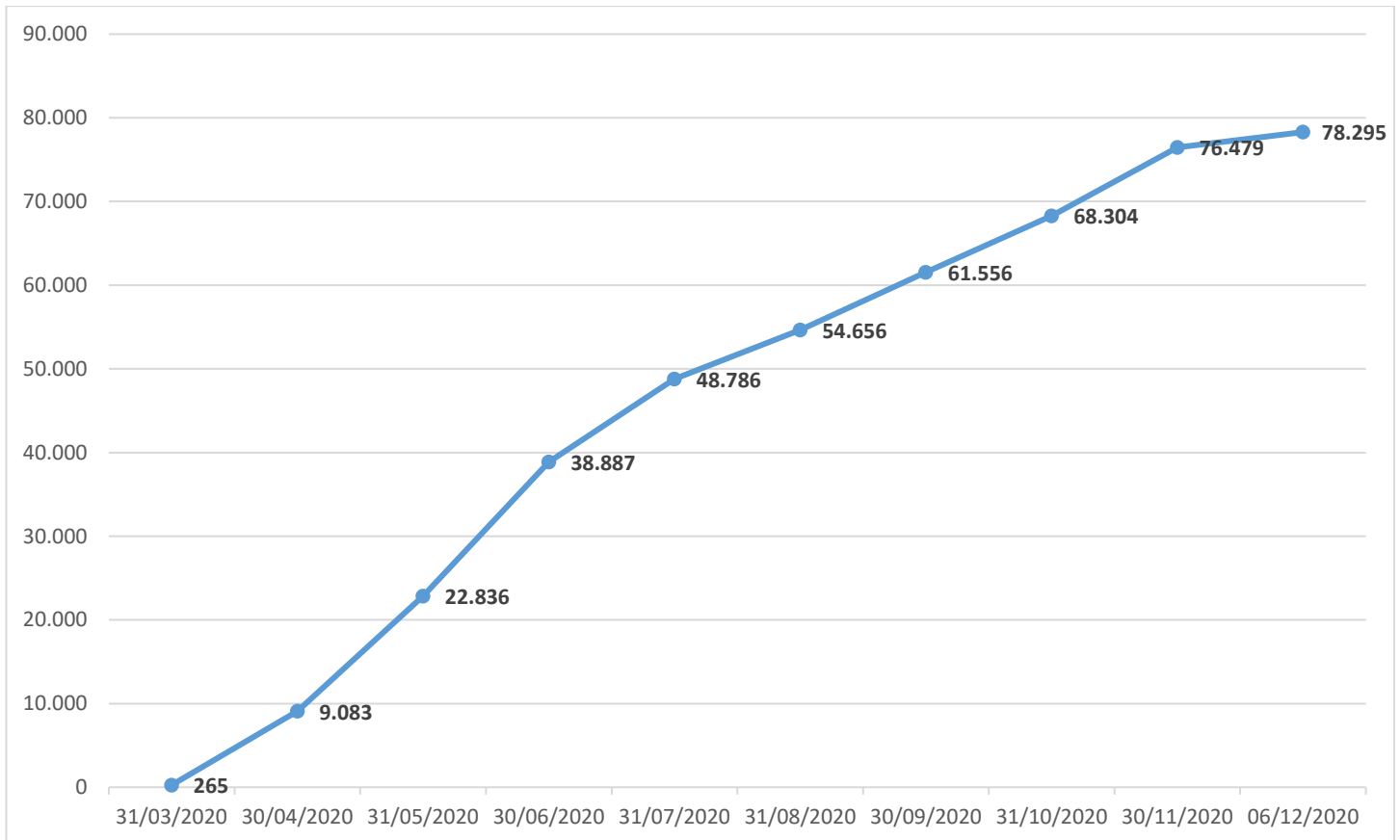
² Ce total n'englobe que les transactions immédiates enregistrées dans l'application « cross-covid » et devrait dès lors être plus élevé puisque les services de police n'utilisent pas tous cette application.

³ Pour l'ensemble du mois de novembre, on comptabilise au total 5.169 propositions de transaction immédiate, ce qui représente le nombre mensuel le plus élevé depuis que l'application « cross-covid » est utilisée. 939

Le parquet correctionnel a clôturé le dossier de 63% du nombre total de suspects encodés (78.295 suspects). Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » et dont le dossier a déjà obtenu une décision de clôture.

Graphique 3

Aperçu cumulatif du nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » qui ont déjà obtenu une décision de clôture au niveau des parquets correctionnels (n)



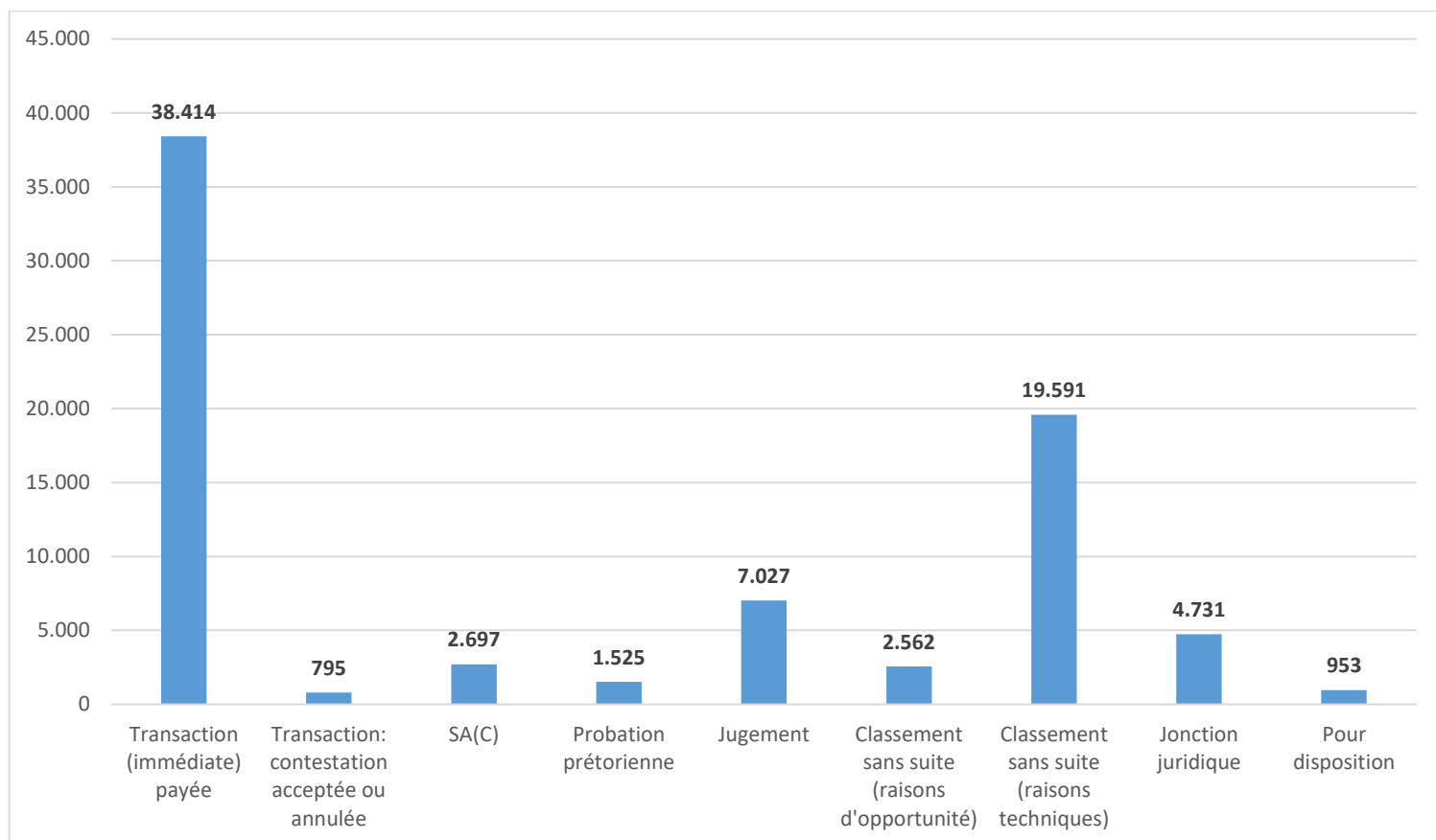
Le 31 octobre, 68.304 dossiers de suspects ont été clôturés au niveau du parquet correctionnel. Ce nombre a augmenté pour atteindre 76.479 le 30 novembre (+ 8.175 ou +12 %).

Le graphique ci-dessous présente le dernier état d'avancement du dossier clôturé de 78.295 suspects.

propositions ont déjà été enregistrées pour la première semaine de décembre. Toutefois, ce nombre ne correspond pas la réalité puisque les services de police n'utilisent pas tous cette application. D'une part, l'augmentation constatée est due à l'application plus fréquente de la transaction immédiate et d'autre part à la sensibilisation des services de police quant à l'utilisation de cette application. Pour obtenir un aperçu complet des transactions immédiates proposées de manière effective au niveau du parquet/de l'auditorat, il est nécessaire d'attendre l'encodage des procès-verbaux dans le système informatique des parquets/auditorats (à savoir, après accord, dans la Banque de données nationale générale).

Graphique 4

Dernier état d'avancement attribué aux dossiers de suspects impliqués dans des affaires « corona » entrées au parquet correctionnel et ayant reçu une décision de clôture (n)



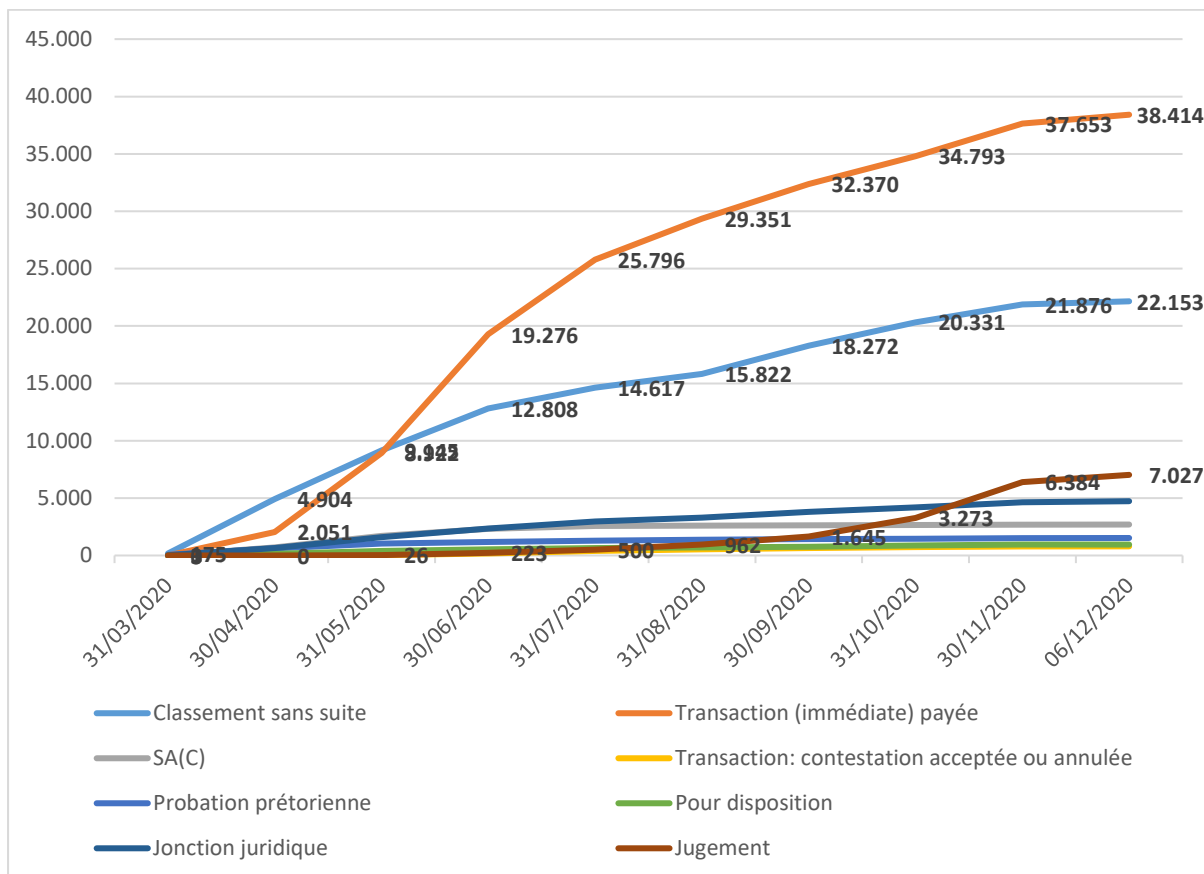
Sur l'ensemble des suspects pour lesquels le dossier a été clôturé et encodé dans l'application MaCH, la moitié d'entre eux (38.414 ou 49 %) ont payé une transaction (immédiate)⁴. L'affaire de 22.153 suspects a été classée sans suite. Il s'agit principalement de classements sans suite de nature technique en raison du motif « preuves insuffisantes » (pour 16.149 suspects) ou du motif « aucune infraction » (pour 2.499 suspects). Une sanction administrative (communale) a été proposée à 2.697 suspects, et dans 1.525 cas, il était question de probation prétorienne. Un jugement a déjà été rendu pour 7.027 suspects.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de dossiers de suspects ayant déjà obtenu une décision de clôture depuis le début de la crise du coronavirus jusqu'au 6 décembre inclus.

⁴ En réalité, davantage de propositions de transaction (immédiate) seront payées, mais elles ne sont pas encore encodées comme telles dans l'application (exemple : transaction immédiate payée sur place dont les données n'ont pas encore été enregistrées dans l'application MaCH).

Graphique 5

Aperçu cumulatif du nombre de dossiers de suspects impliqués dans des affaires « corona » ayant obtenu une décision de clôture au niveau des parquets correctionnels, par type de décision (n)

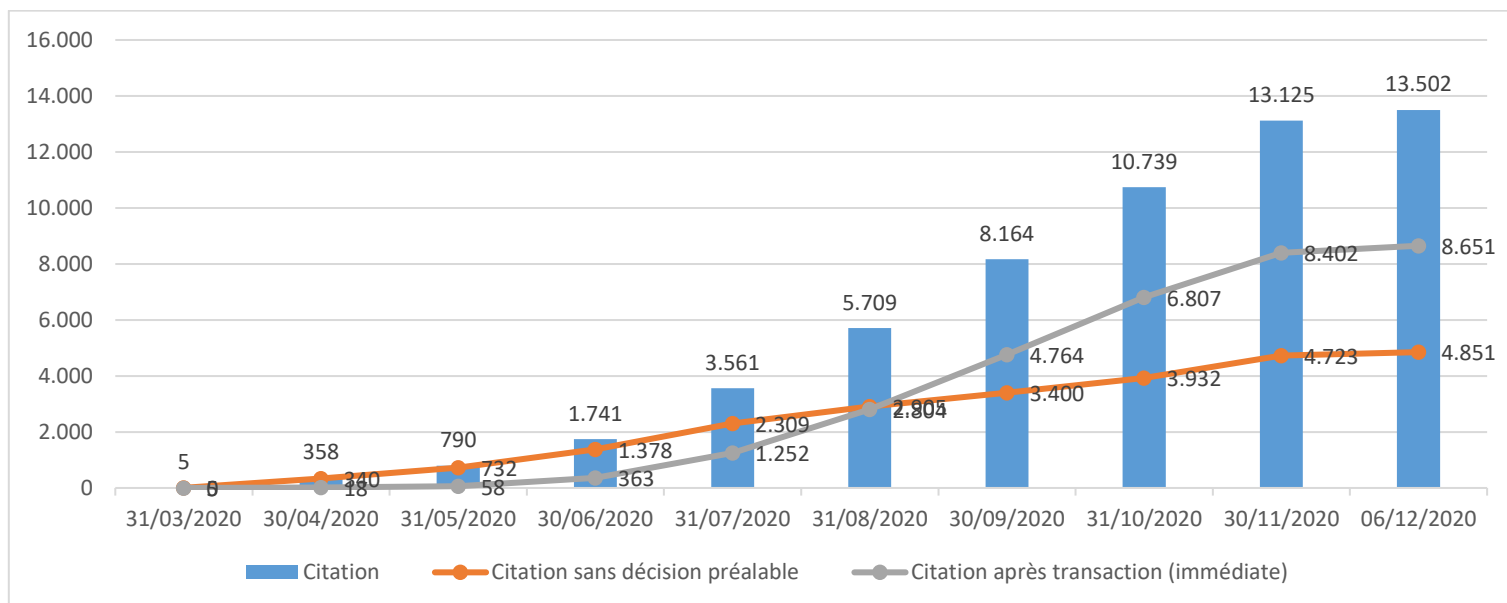


En comparant le fin du mois de novembre (30/11) à la fin du mois d'octobre (31/10), on a pu constater une augmentation globale de 12 % du nombre de dossiers de suspects ayant obtenu une décision de clôture. D'après l'aperçu ci-dessus, il ressort que le mois dernier, 2.860 transactions (immédiates) ont été payées (hausse de 8 % entre le 31 octobre et le 30 novembre), 1.545 dossiers ont été classés sans suite (hausse de 8 %). La forte augmentation du nombre de jugements (3.273 fin octobre versus 6.384 au 30 novembre) est analogue à la forte augmentation du nombre de citations. À partir de septembre, nous observons une forte augmentation du nombre de citations à la suite du non-paiement d'une transaction (immédiate).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de citations depuis le début de la crise du coronavirus.

Graphique 6

Aperçu cumulatif du nombre de suspects qui ont été cités dans le cadre d'affaires « corona » au niveau des parquets correctionnels (n)



Au total, 13.502 suspects ont été cités à comparaître. Pour 8.651 suspects, il s'agissait d'une citation à la suite du non-paiement d'une transaction (immédiate). 4.851 suspects ont été cités dans le cadre d'affaires où aucune transaction (immédiate) n'a été proposée. Concrètement, pour cette dernière catégorie, il s'agissait principalement de suspects qui s'avéraient être récidivistes. Comme susmentionné, un jugement a déjà été rendu pour 7.027 suspects [4.291 après une proposition de transaction (immédiate) et 2.735 sans proposition de transaction (immédiate)]. Cela signifie que le dossier de 6.476 suspects a encore l'état d'avancement « citation » et que ces suspects sont en attente de jugement. Il est fort probable que ce nombre grimpera encore dans les jours et semaines à venir puisque 9.486 transactions n'ont pas encore été payées dans les délais prévus. En outre, le délai de paiement de la transaction (immédiate) de 10.863 suspects n'est pas encore écoulé.

DISCLAIMER

Pour conclure, nous remarquons que les chiffres relatifs aux infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 peuvent différer selon qu'ils proviennent de la police ou du ministère public. Cette différence peut parfaitement s'expliquer comme suit :

- dans la pratique, il peut s'écouler un certain temps avant que la constatation faite par la police soit consignée dans un procès-verbal (visé) finalisé ; avant qu'un procès-verbal (visé) établi par la police soit transmis au parquet ; avant qu'un procès-verbal soit enregistré dans les applications *business* utilisées par les parquets et les auditorats.

- l'unité de comptage peut varier puisque plusieurs suspects peuvent parfois être mentionnés dans un seul procès-verbal.